

L'an deux mil vingt-deux, le 13 avril à 18 heures, le conseil syndical s'est réuni dans les locaux de Grand Lac, salle du conseil, sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34.
Nombre de membres présents :	16.

Date de 1ère convocation : 07 avril 2022
Date d'affichage :

Présents : Titulaires : BALTHAZARD Pierre-Louis, BERTHOMIER Christian, DUMAZ Régis, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, FERRARI Sandra, GIMENEZ André, GOGNY Christian, GRELLIER Jean-Marc, HUYNH Antoine, PETIT GUILLAUME Sophie, POILLEUX Nicolas, REVOL Karine, SALOMON Marie-Thérèse, TICHKIEWITCH Serge, VIAL Jean-Marc.
Suppléants (votant) : EXERTIER Bruno.

Excusés : BASTIEN Patrick (pouvoir à A. HUYNH), DUMAZ Gérard (pouvoir à C. GOGNY), GALENE Pierre-Damien (pouvoir à S. TICHKIEWITCH), GINOLLIN Pascal (pouvoir à S. TICHKIEWITCH), POMMAT Dominique (pouvoir à S. FERRARI), VANIN Gaëtan (pouvoir à R. DUMAZ), FABRE Maryse, HAERINCK Sabrina, TRAHAND Cécile.

Absents : BRUN Pierre, CAMUS Gilles, GENNARO Alexandre, GONTHIER Gérard, LEOUTRE Jean-Marc, MANZATO Jean-Marie, MONTORO Marie-Pierre, MORAND Marc, TURNAR Alexandra, VAIRYO Nicolas.

FINANCES – COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 (compétences obligatoires)

- Vu la délibération 14-21-C du 31 mars 2021 approuvant les budgets primitifs 2021 ;
- Vu la délibération 27-21-C du 30 juin 2021 approuvant les décisions modificatives N° 1-2021 ;
- Vu la délibération 41-21-C du 24 novembre 2021 approuvant les décisions modificatives N° 2-2021 ;
- Vu la délibération 01-22-C du 20 janvier 2022 approuvant les décisions modificatives N° 3-2021 ;

La vice-présidente chargée des finances expose au conseil syndical les conditions d'exécution des budgets :

Le compte administratif **Principal-SMSB**, laisse apparaître un excédent global de clôture de **941 137.14 €** (neuf cent quarante et un mille cent trente-sept euros quatorze centimes)

PRINCIPAL-SMSB	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
- dépenses	858 604.66 €	- dépenses 1 311 420.20 €
- recettes	1 671 721.02 €	- recettes 1 439 440.98 €
- excédent	813 116.36 €	- excédent 128 020.78 €

Le compte administratif **nordique-SGR**, laisse apparaître un excédent global de clôture de **147 680.71 €** (cent quarante-sept mille six cent quatre-vingts euros soixante et onze centimes)

NORDIQUE-SGR	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
- dépenses	1 497 478.60 €	- dépenses 2 453 809.20 €
- recettes	3 575 665.07 €	- recettes 523 303.44 €
- excédent	2 078 186.47 €	- déficit -1 930 505.76 €

Le compte administratif **alpin-SGR**, laisse apparaître un excédent global de clôture de **28 224.73 €** (vingt-huit mille deux cent vingt-quatre euros soixante-treize centimes)

ALPIN-SGR	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
- dépenses	1 181 861.58 €	- dépenses 1 339 605.26 €
- recettes	1 399 786.97 €	- recettes 1 149 904.60 €
- excédent	217 925.39 €	- déficit -189 700.66 €

Madame Sandra FERRARI, présidente, se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

→ **APPROUVE** les comptes administratifs (compétences obligatoires) de l'exercice 2021.

Fait à La Féclaz, le 13 avril 2022



LA PRESIDENTE,
Sandra FERRARI



☑️ Votants :	21
☑️ Pour :	21
☑️ Contre :	0
☑️ Abstention (s) :	0
☑️ Blanc (s) :	0

Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.